



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FLASH INFO Santé

Septembre 2024

**Le service de médecine de
prévention en faveur des personnels
Médecine du travail**

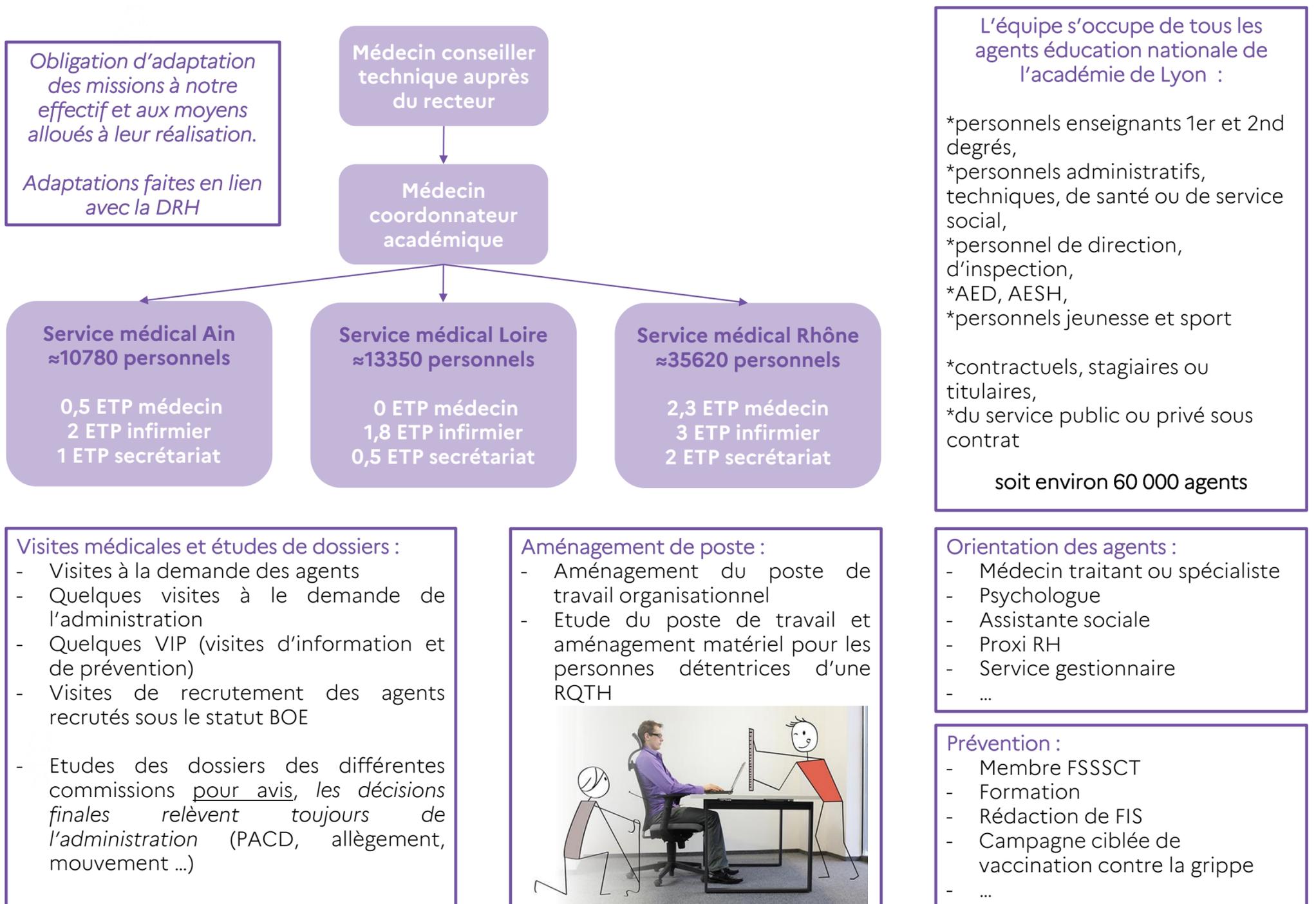
Service de
médecine de
prévention en
faveur des
personnels

Réglementation

Le décret 82-453 du 28 mai 1983 modifié pose le principe de la création d'un service de médecine de prévention (médecine du travail) dans toutes les administrations et tous les établissements publics entrant dans son champ d'application. Ce service a pour mission, notamment, de « prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait de leur travail et de conduire des actions de santé au travail tout au long de leur parcours professionnel. »

Ce service travaille en toute indépendance de l'administration – Tous les acteurs sont soumis au secret professionnel

Le service de médecine de prévention en quelques chiffres et mots clés



CONTACTS : en fonction de votre département d'affectation (privilégier le contact par mail)

Ain

23 rue Bourgmayer
01000 BOURG EN BRESSE
04 26 37 70 04
ce.ia01-medper@ac-lyon.fr

Loire

9 et 11 rue des Docteurs Charcot
42023 SAINT ETIENNE
04 77 81 41 54 / 41 04
ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Rhône

25, rue Jaboulay
69007 LYON
04 72 80 64 48 / 66 63
medecin@ac-lyon.fr